

BULLETIN DE SALAIRE

Paie du 01/04/2019 au 30/04/2019

N° Cesu employeur : X2045557290007
M. JEAN CHRISTIOPHE SANANES
122 R DU JARDIN PUBLIC
33300 BORDEAUX

MONSIEUR STEPHANE PASQUET
24 AV D ARES
33000 BORDEAUX

Document à conserver sans limitation de durée

N° Cesu salarié	Emploi	Code Naf	Numéro de Sécurité sociale
00000001501966	Emploi familial	97.00Z	173073306303373

COTISATIONS SOCIALES	PART SALARIE	PART EMPLOYEUR
CSG + CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	569,16 x 2,900 % = 16,51	
CSG DEDUCTIBLE de l'impôt sur le revenu	569,16 x 6,800 % = 38,70	
MALADIE		579,30 x 13,000 % = 75,31
VIEILLESSE	579,30 x 7,300 % = 42,29	579,30 x 10,450 % = 60,54
ALLOC. FAMILIALES		579,30 x 5,250 % = 30,41
ACCIDENT DU TRAVAIL		579,30 x 2,000 % = 11,59
FNAL		579,30 x 0,100 % = 0,58
CFP		579,30 x 0,350 % = 2,03
CSA		579,30 x 0,300 % = 1,74
CDS		579,30 x 0,016 % = 0,09
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	579,30 x 4,790 % = 27,75	579,30 x 5,230 % = 30,29
IRCEM PREVOYANCE	579,30 x 0,700 % = 4,06	579,30 x 0,960 % = 5,56
POLE EMPLOI		579,30 x 4,050 % = 23,46
TOTAL DES COTISATIONS	129,31	241,60

Salaire net imposable (CSG/CRDS inclus)	:	466,51 €	Net à payer avant impôt sur le revenu: 450,00 € Comprenant 10 % au titre des congés payés
--	----------	-----------------	---

Impôt sur le revenu	Base	:	466,51 €	Net payé en euros	:	450,00 €
	Taux personnalisé / taux non personnalisé	:	0,00 %	Date de paiement de la rémunération	:	30/04/2019
	Impôt sur le revenu prélevé à la source	:	0,00 €			

Si certains des éléments ci-dessus sont erronés, je vous invite à le signaler à votre employeur.

Éléments pris en compte pour la déclaration N° 0977865 enregistrée le 07/05/2019

Nombre d'heures travaillées:	15	Salaire horaire net (heures normales)	:	30,00 €
		Base de calcul des cotisations	:	Salaire réel
		Salaire brut	:	579,30 €
		Assiette des cotisations	:	579,30 €